CORRIGÉ NON OFFICIEL

# CAP (Métiers du football)

Enseignement moral et civique : droits, libertés et responsabilité

**Édition 2026**

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Football, veuillez visiter :
capfootball.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Football

# Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, oral d'histoire-géographie-EMC

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-FOOT-EP1 • Durée : **2 h (oral : 15 minutes au total, après 5 minutes de préparation)** • Coefficient : **3 pour l'unité UG1, sans coefficient séparé pour l'EMC**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


**1. Présenter et analyser le document** (3 questions) **Page 3**

**2. Mettre le document en relation avec des repères et des données** (3 questions) **Page 6**

**3. Construire un jugement civique argumenté** (2 questions) **Page 9**

**4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**


Sujet associé **(PDF) :** https://capfootball.fr/assets/annales/cap-football/Enseignement moral et civique : droits, libertés et responsabilité/2026/CAP (Métiers du football) - Enseignement moral et civique : droits, libertés et responsabilité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf


FormaV - document d'entraînement non officiel

# 1. Présenter et analyser le document

Le candidat présente l'un des six documents qu'il a choisis pour les thèmes d'histoire, de géographie ou d'EMC, ou un document de substitution proposé par l'examinateur. Il identifie le document, en explique le contexte, en dégage les informations essentielles et en analyse la portée et les limites.

## Identification du document

**Question 1.1. Identifiez la nature du document, sa date, son auteur ou son organisme émetteur, son destinataire éventuel et son sujet principal.**

Pour le document de substitution DT 1, il s'agit d'un extrait de texte officiel : l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). L'Assemblée générale des Nations unies l'a adoptée et proclamée le 10 décembre 1948, par la résolution 217 A (III). L'article concerne toute personne, sans destinataire particulier indiqué dans l'extrait. Il porte sur la liberté d'opinion et d'expression, dont le droit de chercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées. Si vous présentez un document personnel, adaptez ces éléments à celui-ci.

**Repère de préparation : identification du document**

**Organisation des idées pour l'oral**

| Éléments à présenter | Repères ou mots-clés |
|---|---|
| Nature, date, auteur ou organisme émetteur | DUDH, art. 19; ONU, 10-12-1948 |
| Sujet et contexte du document | ..... |
| Information essentielle et limite du document | ..... |
| Lien avec le thème tiré au sort | ..... |
| Droits, responsabilités et valeurs concernés | ..... |
| Conclusion argumentée | ..... |

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

DT 1 : extrait de l'article 19 de la DUDH, proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 1948. Sujet : liberté d'opinion et d'expression.

## Contexte et informations essentielles

**Question 1.2. Expliquez le contexte dans lequel le document a été produit et présentez les informations ou les idées essentielles qu'il apporte.**

DT 1 est issu de la DUDH, adoptée par l'ONU au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte où la protection des droits humains devient un enjeu international majeur. Cet éclairage historique relève des connaissances de contexte ; le document donne directement sa date et son organisme émetteur.

> L'article affirme que chacun peut avoir ses opinions sans être inquiété et peut chercher, recevoir et diffuser des informations et des idées, sans considération de frontières.

L’idée essentielle est que la liberté d’expression comprend aussi l’accès et la circulation de l’information.

**Repère de préparation : contexte et idée essentielle**

**Organisation des idées pour l'oral**

| Éléments à présenter | Repères ou mots-clés |
|---|---|
| Nature, date, auteur ou organisme émetteur | ..... |
| Sujet et contexte du document | Après-guerre; droits universels ..... |
| Information essentielle et limite du document | ..... |
| Lien avec le thème tiré au sort | ..... |
| Droits, responsabilités et valeurs concernés | ..... |
| Conclusion argumentée | ..... |

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Après la Seconde Guerre mondiale, la DUDH affirme un droit universel à l’opinion, à l’expression et à la circulation des idées.

## Sens, portée et limites

**Question 1.3. Montrez ce que le document permet de comprendre et précisez une limite liée à son point de vue, à sa forme ou aux informations qu'il donne.**

DT 1 permet de comprendre que la liberté d’opinion et d’expression est présentée comme un droit universel, qui protège les opinions et la circulation des idées au-delà des frontières. Il fournit ainsi un repère pour analyser les échanges publics ou en ligne. Sa portée est celle d’un principe général, et non du récit d’une situation particulière.

- **Limite :** cet extrait ne détaille pas les moyens concrets de faire respecter ce droit.
- Il n’explique pas non plus comment résoudre un conflit entre liberté d’expression et protection d’autrui.

Il faut donc le compléter par des règles et des exemples adaptés à la situation étudiée.


FormaV - document d'entraînement non officiel

**Repère de préparation : portée et limite**

**Organisation des idées pour l'oral**

| Éléments à présenter | Repères ou mots-clés |
|---|---|
| Nature, date, auteur ou organisme émetteur | ..... |
| Sujet et contexte du document | ..... |
| Information essentielle et limite du document | Principe général; recours non détaillés ..... |
| Lien avec le thème tiré au sort | ..... |
| Droits, responsabilités et valeurs concernés | ..... |
| Conclusion argumentée | ..... |

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Le texte énonce un principe universel, mais ne précise ni les recours concrets ni la résolution des conflits liés à son exercice.


FormaV - document d'entraînement non officiel

## 2. Mettre le document en relation avec des repères et des données

Le candidat répond oralement aux questions de l'examinateur en mobilisant des repères et des connaissances du programme. Il distingue les informations établies par le document des connaissances et interprétations qu'il apporte, et peut comparer les données territoriales fournies dans le document de substitution DT 2.

### Repères et connaissances

**Question 2.1. Situez le document dans le temps et, si cela est pertinent, dans l'espace. Présentez un repère ou une connaissance du programme qui aide à le comprendre.**

Le DT 1 est un extrait de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. Il concerne tous les êtres humains et s'inscrit à l'échelle internationale. Après la Seconde Guerre mondiale, la création de l'ONU en 1945 constitue un repère utile : les États cherchent à favoriser la coopération et à affirmer des droits communs, dont la liberté d'opinion et d'expression.

**Repères pour situer DT 1**

Ce texte est un document de substitution utilisable pour l'oral lorsque le document choisi par le candidat ne peut être présenté.

DT 1 : article 19
ONU, 10 décembre 1948

**DT 2** : ACCÈS À UNE CONNEXION INTERNET DANS UN TERRITOIRE FICTIF

Après-guerre
Échelle internationale

Les données ci-dessous sont construites pour cette épreuve. Elles décrivent la part des foyers disposant d'une connexion internet dans trois secteurs fictifs d'un même territoire. Elles ne constituent pas des statistiques officielles.

**Part des foyers disposant d'une connexion internet, selon le secteur**

| Secteur | Type d'espace | Nombre de foyers interrogés | Foyers disposant d'une connexion internet |
|---|---|---|---|
| Centre | Urbain dense | 200 | 184 |
| Couronne | Périurbain | 200 | 170 |

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

DT 1 : article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adopté par l'ONU le 10 décembre 1948, dans le contexte de l'après-guerre.

### Comparaison des données

**Question 2.2. Si le document comporte des données chiffrées ou territoriales, relevez une comparaison pertinente et expliquez ce qu'elle permet d'observer.**

Le DT 2 indique que 200 foyers ont été interrogés dans chaque secteur. On compare donc les parts en rapportant les foyers connectés à 200. Les données sont fictives et ne sont pas des statistiques officielles.

| Secteur | Foyers connectés | Part des foyers |
|---|---|---|
| Centre, urbain dense | 184 sur 200 | 92 % |
| Couronne, périurbain | 170 sur 200 | 85 % |
| Plateau, rural peu dense | 142 sur 200 | 71 % |

Le Centre dépasse le Plateau de 21 points de pourcentage. Dans ces données, la part des foyers connectés est plus faible dans le secteur rural peu dense.

**Comparaison des données du DT 2**

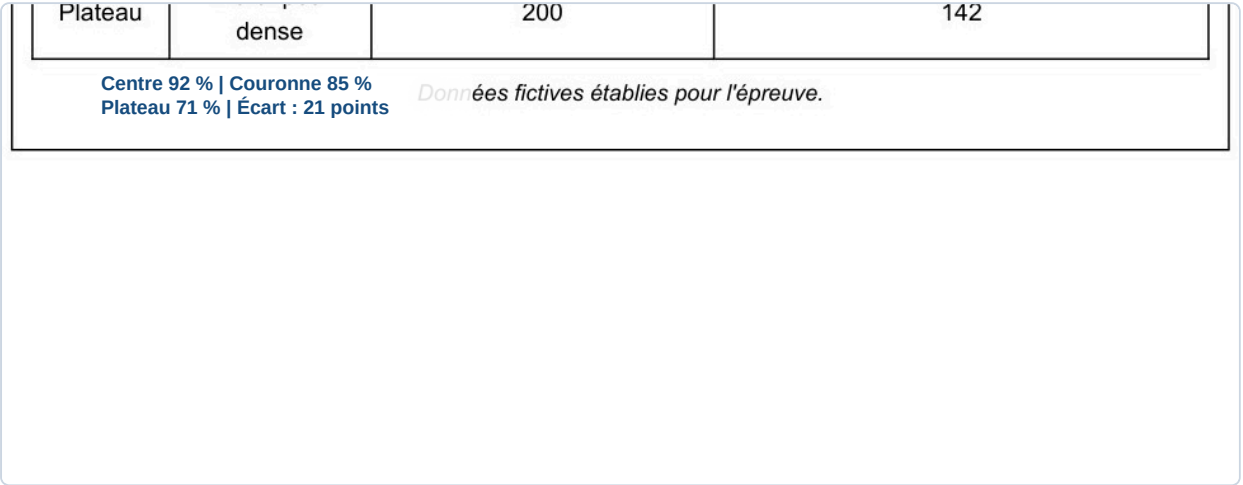


**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Connexion : Centre 92 %, Couronne 85 %, Plateau 71 %. Écart Centre-Plateau : 21 points de pourcentage.

## Lien avec le thème tiré au sort

**Question 2.3. Établissez un lien argumenté entre le document et le thème tiré au sort. Justifiez votre réponse par un élément précis du document et un repère ou une connaissance du programme.**

Le DT 1 est lié au thème « Droits, libertés et responsabilité » car son article 19 affirme le droit de chacun à la liberté d'opinion et d'expression, notamment à diffuser des idées. Ce droit est un repère essentiel dans une démocratie et rejoint la valeur de liberté. Le texte porte sur ce droit ; le lien avec la responsabilité relève de l'interprétation civique : la liberté d'expression doit s'exercer dans le respect des droits d'autrui.


FormaV - document d'entraînement non officiel

**Lien entre DT 1 et le thème**

Ce texte est un document de substitution utilisable pour l'oral lorsque le document choisi par le candidat ne peut être présenté.

**DT 2** : ACCÈS À UNE CONNEXION INTERNET DANS UN TERRITOIRE FICTIF

Les données ci-dessous sont construites pour cette épreuve. Elles décrivent la part des foyers disposant d'une connexion internet dans trois secteurs fictifs d'un même territoire. Elles ne constituent pas des statistiques officielles.

**Liberté d'expression**
**Lien avec la responsabilité**

**Part des foyers disposant d'une connexion internet, selo**

| Secteur | Type d'espace | Nombre de foyers interrogés | Foyers disposant d'une connexion internet |
|---|---|---|---|
| Centre | Urbain dense | 200 | 184 |
| Couronne | Périurbain | 200 | 170 |

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

L'article 19 protège la liberté d'opinion et d'expression. Son exercice doit respecter les droits d'autrui et s'accompagner de responsabilité.


FormaV - document d'entraînement non officiel

## 3. Construire un jugement civique argumenté

Le candidat examine la situation d'un groupe de discussion d'un club sportif où un membre publie un message visant une personne. À partir du document et des valeurs de la République, il identifie les droits et responsabilités en jeu, puis propose une réponse civique et indique comment les personnes concernées peuvent demander de l'aide ou faire valoir leurs droits.

### Droits, responsabilités et valeurs de la République

**Question 3.1. Dans la situation d'un groupe de discussion d'un club sportif où un membre publie un message visant une personne, expliquez quels droits et quelles responsabilités sont en jeu. Appuyez votre réponse sur le document et sur les valeurs de la République pertinentes.**

Le DT 1 rappelle l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression. Dans le groupe, un membre peut exprimer une opinion, mais doit respecter les droits d'autrui. Selon son contenu, un message insultant, menaçant, harcelant ou discriminatoire peut porter atteinte à la dignité et à l'égalité de la personne visée, et engager une responsabilité. Le fait est le message publié et son contexte ; le qualifier d'illégal nécessite d'examiner son contenu. Liberté, égalité et fraternité appellent au respect et à la responsabilité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté d'expression s'exerce dans le respect des droits d'autrui : chacun est responsable de ses propos et doit respecter la dignité et l'égalité de la personne visée.

### Réponse civique et responsable

**Question 3.2. Proposez une réponse civique et responsable à cette situation. Présentez les raisons de votre choix et indiquez comment les personnes concernées peuvent faire valoir leurs droits ou demander de l'aide.**

1. Ne pas relayer le message ni répondre par des insultes. Si cela peut se faire sans risque, demander calmement son retrait et rappeler les règles du groupe.
2. Conserver une preuve, par exemple une capture datée, sans la diffuser. La transmettre au responsable du club ou à l'administrateur du groupe.
3. La personne visée peut demander l'aide d'un adulte de confiance, d'un parent, d'un éducateur ou d'un dirigeant, et signaler le contenu à la plateforme. En cas de menace, de harcèlement ou de discrimination, un adulte peut l'accompagner pour solliciter les autorités compétentes.

Cette réponse protège la personne et permet de faire examiner les faits sans aggraver la situation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas relayer le message, conserver une preuve et alerter un responsable du club ou un adulte de confiance afin de protéger la personne et faire examiner la situation.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet ( Édition 2026 )

**Bilan de l'épreuve :** L'épreuve UG1 du CAP Métiers du football, Édition 2026, porte le code FV-ENT-FOOT-EP1 Sa durée officielle est de 2 h et son coefficient est 3 pour l'unité UG1. L'oral d'histoire-géographie-EMC prévoit cinq minutes de préparation et quinze minutes d'épreuve. Il évalue la présentation et l'analyse de documents, la mobilisation de repères, l'interprétation de données et le jugement civique argumenté.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Présenter un document suppose d'en préciser la nature, la date, l'auteur ou l'organisme émetteur, le destinataire éventuel et le sujet.
- Distinguez les informations directement établies par le document des connaissances du programme et des interprétations apportées.
- L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce la liberté d'opinion et d'expression.
- Pour comparer les secteurs de DT 2, rapportez les foyers connectés aux 200 foyers interrogés dans chaque secteur.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Utilisez les cinq minutes de préparation pour organiser des mots-clés dans les rubriques du support DR 1.
- Pour justifier le lien avec le thème, citez un élément précis du document et un repère ou une connaissance du programme.
- Pour DT 2, présentez les données comme fictives et comparez des proportions, pas seulement des nombres bruts.
- Dans la situation civique, distinguez faits, opinions et règles, puis proposez une démarche responsable et des voies d'aide.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment présenter efficacement le document à l'oral ?**

Commencez par sa nature, sa date, son auteur ou organisme émetteur, son destinataire éventuel et son sujet. Présentez ensuite le contexte et les idées essentielles, puis expliquez ce que le document permet de comprendre et indiquez une limite.

**Q : Comment comparer les données du document DT 2 ?**

Divisez le nombre de foyers connectés par 200 pour chaque secteur. Les parts obtenues sont 92 % au Centre, 85 % en Couronne et 71 % au Plateau. Ces données sont fictives et ne doivent pas être présentées comme des statistiques officielles.

**Q : Comment organiser le temps de l'épreuve orale ?**

Vous disposez de cinq minutes de préparation, puis l'épreuve orale dure quinze minutes au total. Pendant la préparation, notez des mots-clés dans DR 1. Structurez votre présentation et gardez une réponse argumentée pour les questions de l'examinateur.

**Q : Quels critères sont attendus pour le jugement civique ?**

La réponse doit distinguer les faits, les opinions et les règles applicables, puis prendre en compte les droits et responsabilités des personnes. Elle s'appuie sur le document et les valeurs de la République, propose une réaction responsable et indique comment demander de l'aide.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capfootball.fr/assets/annales/cap-football/Enseignement moral et civique : droits, libertés et responsabilité/2026/CAP (Métiers du football) - Enseignement moral et civique : droits, libertés et responsabilité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

**Ressources CAP (Métiers du football) :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen



FormaV - document d'entraînement non officiel

## Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Football, classés par épreuve et par année :
capfootball.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Football reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capfootball.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.